



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070571

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

Débat d' Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2008**

RAPPORT

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2007 et 2008

Dans un contexte de tassement de l'économie mondiale depuis la mi-2006, l'activité française a accéléré au 1er semestre 2007, et continuera de progresser en 2008, tirée notamment par la demande intérieure.

Le Gouvernement a construit le projet de loi de finances pour 2008 (PLF) sur une fourchette de croissance comprise entre 2 % et 2,5 % avec un point médian à 2,25 %. Néanmoins, son objectif est d'atteindre ou de dépasser la borne supérieure de cette fourchette en 2008.

I) La conjoncture économique attendue en 2008

Les Etats-Unis

L'activité américaine accélérerait progressivement en 2008 pour atteindre 2,2%, après 1,8 % en 2007. La fin de l'ajustement en cours dans le secteur du logement serait le principal facteur de ce redémarrage différé par rapport à ce qui était envisagé il y a encore quelques mois.

La zone Euro

Dans la zone euro, les facteurs ayant conduit au ralentissement de l'activité au 1er semestre 2007 devraient s'estomper, permettant à l'activité de progresser un peu au-delà de son rythme potentiel en 2008.

La consommation bénéficierait de l'amélioration du marché du travail et d'une plus grande vigueur des salaires. Les exportations tireraient profit du redémarrage du commerce mondial, et l'investissement des entreprises du rebond généralisé de la demande.

En moyenne annuelle, la croissance de la zone euro s'établirait à environ 2,25 % en 2008 après 2,50 % en 2007.

La France

L'activité en France poursuivrait son accélération en 2008 après un second semestre 2007 de reprise économique (+0,7 % au 3ème trimestre).

Compte tenu de l'accélération de l'activité mondiale et tout particulièrement dans la zone euro, la demande mondiale adressée à la France devrait se redresser l'an prochain. Elle progresserait d'environ 6,5 % en 2008 après 4,75 % en 2007. Les exportations progresseraient d'environ 5,75 % en 2008.

Après le tassement enregistré au 2ème trimestre 2007, l'investissement rebondirait sur la seconde partie de l'année. En 2008, la vigueur de la demande intérieure, l'accélération de la demande étrangère et des conditions financières qui restent favorables malgré les récentes tensions sur les marchés financiers permettraient à l'investissement de rester vigoureux. Il croîtrait à un rythme proche de 4,75 % en 2008 après 4,5 % en 2007.

La consommation des ménages bénéficierait de l'amélioration de la conjoncture et des mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser le pouvoir d'achat. Cette progression du pouvoir d'achat et le regain de confiance des ménages consécutif à la baisse du taux de chômage permettraient une accélération de la consommation à 2,5 % en 2008 (après 2% en 2007).

Avec le regain d'activité, les créations d'emploi seraient de plus en plus nombreuses. L'emploi salarié marchand va progresser de 210 000 emplois en 2007 contre 187 000 en 2006. Il accélérerait encore en 2008 (255 000 emplois créés sur l'année) soutenu notamment par la bonne orientation de l'activité et les allègements de cotisations prévus dans la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat.

L'inflation s'est repliée en début d'année 2007 sous l'effet de la diminution des prix des produits pétroliers durant cette période. L'inflation sous-jacente augmente de façon modérée. Elle est

tirée par la lente accélération des prix des produits manufacturés qui reflète, dans un environnement toujours fortement concurrentiel, la diffusion des hausses passées du prix de l'énergie. Par ailleurs, la hausse du prix des produits alimentaires (hors produits frais) apparaît certes un peu plus marquée qu'à l'accoutumée sur les derniers mois, mais l'effet sur l'inflation totale de ce redressement aujourd'hui contenu demeure limité.

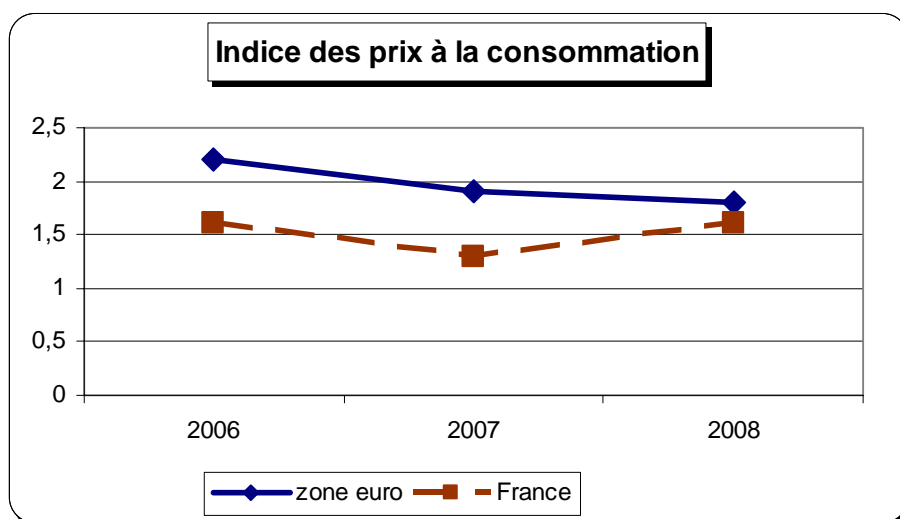
À l'horizon de 2008, l'inflation sous-jacente continuerait sa hausse graduelle dans un contexte de demande plus porteur.

Parallèlement, la remontée du prix des produits pétroliers au milieu de l'année puis leur stabilisation à leur niveau élevé du mois d'août - septembre 2007 ferait remonter temporairement la contribution à l'inflation des produits pétroliers fin 2007 et début 2008. Ses effets se dissiperaient ensuite.

Au total, l'inflation croîtrait légèrement pour s'établir à 1,6 % en 2008, après 1,3 % en 2007.

Prévisions économiques

Taux de croissance du PIB	2006	2007	2008
France	2	2 – 2,5	2 – 2,5
Monde	5,1	4,6	4,4
Etats-Unis	2,9	1,8	2,2
Zone euro	2,8	2,6	2,3



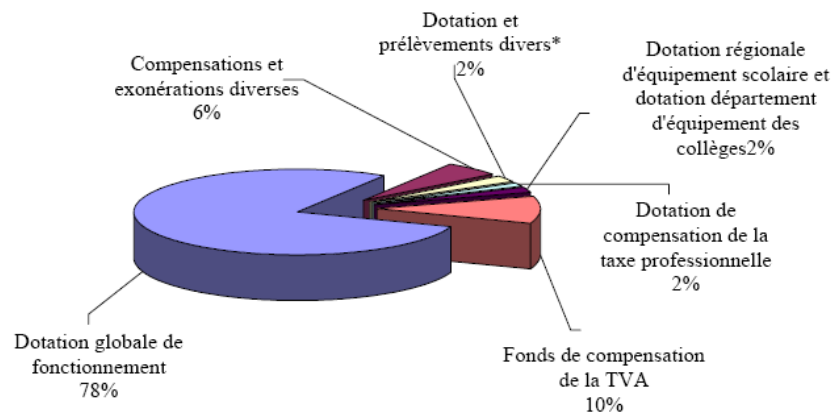
II) Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Le montant des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales est évalué dans le PLF pour 2008 à 51,178 milliards d'euros à structure courante.

L'architecture des masses à répartir

Les prélèvements sur recettes constituent le principal mode de financement des concours de l'État aux collectivités territoriales (51 milliards d'euros sur un total de 72,5 milliards d'euros), au premier rang desquels figure la dotation globale de fonctionnement (40 milliards d'euros).

Composition des prélèvements sur recettes prévus au PLF 2008



* Dotation spéciale pour le logement des instituteurs, dotation d'élus locaux, reversement de TIPP à la Corse, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation

La rénovation du contrat de stabilité

Les règles d'indexation de l'enveloppe normée des dotations de l'État sont modifiées.

Depuis 2001, les règles d'indexation de cette enveloppe reposaient sur un taux composé de l'inflation majorée d'un tiers du taux de croissance du PIB. Conformément aux conclusions de la conférence nationale des finances publiques de janvier 2006 et du rapport du conseil d'orientation des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit que l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progressera dorénavant selon le même rythme que les dépenses de l'État, à savoir comme l'inflation (soit + 1,6 % en 2008).

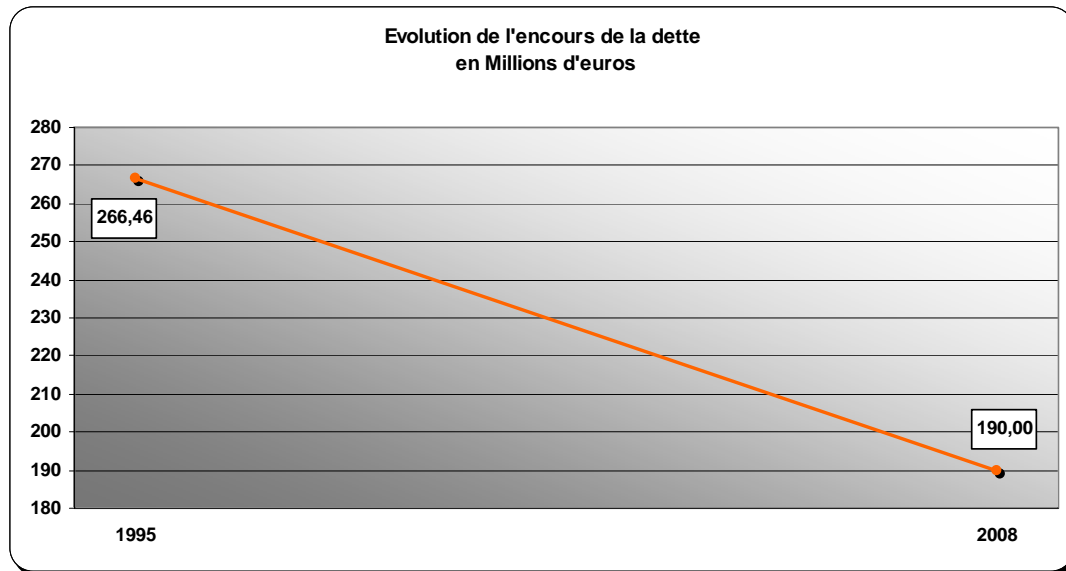
Les différentes dotations composant cet ensemble conservent leurs propres règles d'indexation. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement continuera de progresser selon un taux égal à l'inflation majorée de la moitié du taux de croissance du PIB.

Pour permettre le respect d'une croissance globale assise sur l'inflation, la variable d'ajustement du pacte, qui reposait jusqu'à présent sur la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle sera dorénavant élargie à d'autres compensations d'exonérations fiscales.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES POUR BORDEAUX EN 2008

I) Le désendettement se poursuit

Bien que désormais programmé sur un rythme moins soutenu, le désendettement engagé dès 1996 se poursuivra en 2008. L'an prochain, l'encours de la Ville sera inférieur à 190 M€.



II) La fiscalité à Bordeaux

Si l'on analyse la pression fiscale en tenant compte des éléments déterminant l'imposition, mais également les politiques d'abattement ou d'exonération pratiquées dans les grandes villes, Bordeaux se situe dans la moyenne basse.

En matière de taxe d'habitation, pour une valeur locative de 3 000 € (correspondant approximativement à la valeur locative moyenne à Bordeaux), pour des foyers types, de familles sans personne à charge, ou avec une, deux ou trois personnes à charge, les résultats sont les suivants :

Montant de l'impôt en €	0 personne à charge	Montant de l'impôt en €	1 personne à charge
NICE	469	NICE	350
LE HAVRE	488	LE HAVRE	393
TOULOUSE	506	LYON	398
LYON	515	TOULOUSE	405
MONTPELLIER	524	TOULON	433
ST ETIENNE	531	BORDEAUX	435
BORDEAUX	535	MONTPELLIER	464
TOULON	548	ST ETIENNE	485
STRASBOURG	606	STRASBOURG	523
RENNES	641	NANTES	572
NANTES	659	MARSEILLE	574
MARSEILLE	706	RENNES	592
LILLE	992	LILLE	910

Montant de l'impôt en €	3 personnes à charge
NICE	83
LYON	134
TOULON	174
TOULOUSE	177
LE HAVRE	226
BORDEAUX	233
MONTPELLIER	251
MARSEILLE	312
STRASBOURG	359
ST ETIENNE	371
NANTES	371
RENNES	446
LILLE	716

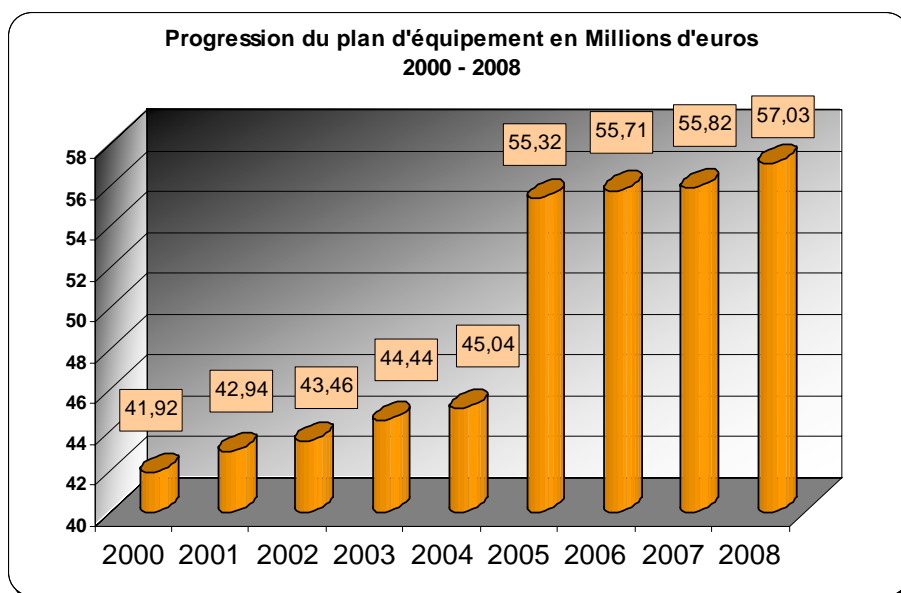
Je souhaite, pour 2008, maintenir ce positionnement. Mais, comme chaque année, les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2008.

Lors d'une année d'élections municipales, a fortiori lorsque celles-ci se déroulent en mars, la date ultime de vote des taux est repoussée au 15 avril. Il reviendra donc à la prochaine équipe municipale de les voter. Le budget, qui vous sera présenté en décembre, sera établi sur la base d'un maintien des taux, comme les années précédentes.

Je rappelle par ailleurs que le passage à la taxe professionnelle unique a eu pour effet de diminuer régulièrement le taux de la taxe professionnelle des entreprises bordelaises. La CUB n'a en effet pas augmenté ses taux depuis 1995 et le mécanisme de convergence des taux en œuvre sur l'agglomération a conduit à une diminution de plus de 6 % du taux qui leur est appliqué, entre 2001 et 2008, et qui est ainsi passé de 28,31 % à 26,45%.

III) Un programme d'équipement toujours en évolution

Le programme d'équipement après avoir augmenté de 10 M€ en 2005 devrait poursuivre son évolution pour dépasser les 57 M€ en 2008.



EVOLUTION DE LA GESTION MUNICIPALE

Malgré les efforts entrepris pour rendre lisibles les politiques publiques, force est de constater que la comptabilité publique, et notamment la M14, reste obscure pour le plus grand nombre.

La Ville de Bordeaux a depuis longtemps intégré cette difficulté dans ses documents budgétaires en proposant à son assemblée délibérante, à côté du document budgétaire officiel, sur lequel porte le vote, un document de gestion présentant et mettant en exergue les différentes politiques publiques locales, leurs moyens et leurs coûts.

Cette démarche, bien que volontaire dans son principe, reste perfectible. Après concertation avec les adjoints, j'ai donc décidé, durant l'année 2007, de lancer, en accompagnement de la formation au management des quelque 220 principaux cadres de la Ville, acteurs essentiels de notre évolution collective, un vaste mouvement d'amélioration de la lisibilité de ces documents.

Deux résultats principaux en sont attendus :

- afficher les objectifs précis de nos politiques publiques locales ;
- démontrer l'efficacité de ces politiques par une évaluation régulière.

Ainsi espérons-nous rendre plus lisible notre action et souligner la place que le citoyen, bénéficiaire de l'action municipale, prend dans les décisions prises et leur application.

Notre analyse consacre aussi trois niveaux principaux dans l'action municipale :

- *Bordeaux pour ses habitants ;*
- *Bordeaux, cœur d'agglomération ;*
- *Bordeaux en Europe et dans le monde.*

Enfin, l'ambition d'exemplarité environnementale mobilisera en 2008 l'ensemble des services de la ville et sera l'objet d'une concertation encore plus étroite avec les Bordelais.

Le débat d'orientation budgétaire est le moment le plus adapté pour de telles évolutions. Le rapport qui vous est présenté adopte donc ce nouveau cadre. Le budget primitif 2008 lui donnera toute sa vigueur.

L'ÉCOLOGIE URBAINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2007, la Ville de Bordeaux a entrepris une politique très volontariste en matière de développement durable en adoptant au conseil municipal de février 2007 la charte de l'écologie urbaine et du développement durable.

Aujourd'hui, au regard des 66 actions prévues dans le cadre de la charte municipale, y sont réalisées ou engagées de façon significative : 56

En prolongation de la réflexion sur ses propres modes de fonctionnement, elle a entrepris au second semestre une démarche de concertation avec les Bordelais qui devrait déboucher, à l'issue du congrès éco-citoyen de janvier 2008, sur la rédaction d'un pacte éco-solidaire qui aboutira, avant la fin de l'année 2008, à l'adoption par le conseil municipal d'un agenda 21.

La démarche de la ville de Bordeaux à travers ses services repose sur quatre objectifs :

- Economiser l'énergie et développer des énergies alternatives ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Respecter les équilibres naturels ;
- Diminuer la production de déchets à la source et favoriser leur valorisation.

➤ **Economiser l'énergie et développer des énergies alternatives**

Dans ce domaine, la ville travaille sur plusieurs axes.

Elle est ainsi engagée dans la renégociation de l'ensemble de ses contrats de chauffage qui doit permettre à terme de réduire d'une façon très substantielle la consommation énergétique des bâtiments de la ville (600 bâtiments représentant 1 million de m² de plancher) ; celle-ci est aujourd'hui de l'ordre de 92 GWh par an soit 11 600 tonnes de CO₂ ou 3 200 T d'équivalent carbone.

La Ville s'est assignée l'objectif d'atteindre en 2012 une réduction annuelle d'émission de gaz à effet de serre dans les bâtiments de 2 200 tonnes de CO₂, soit une réduction de 20 %. Pour permettre de vérifier ces engagements, la Ville de Bordeaux publiera un rapport d'étape chaque année pour mesurer l'efficacité des actions entreprises.

Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la ville réfléchit à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments municipaux. Une expertise sur la possibilité de poser 40 000 m² de panneaux photovoltaïques sur la base sous marine et 50 000 m² sur le parc des expositions est en cours pour une réalisation qui pourrait aboutir en 2008.

En ce qui concerne ses projets propres, et dans le respect de la charte de l'écologie urbaine et du développement durable, toutes les opérations de construction ou de restructuration de la ville se feront en 2008 dans le strict respect de la réglementation Haute Qualité Environnementale en s'efforçant d'aller très au-delà, en performance énergétique, de la réglementation édictée en 2005 sur les performances énergétiques minimales des bâtiments (dite RT 2005).

➤ **Préserver la ressource en eau**

En ce qui concerne la préservation des ressources en eau, les services de la ville ont modifié leur comportement. Pour les espaces verts, un nouveau plan d'action sera mis en œuvre en 2008 ; il permettra d'accélérer la réduction de la consommation d'eau initiée en 2005 pour aboutir d'ici fin 2008 à une réduction totale de 350 000 m³ d'eau (potable, forage et pompage) par rapport à 2005.

Pour conforter, l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts, les 250 agents de la Direction des espaces verts et du paysage bénéficieront d'une formation de 6 jours pleins aux pratiques du développement durable. Cette formation devrait permettre de réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts de la ville.

La surface zéro phyto passera ainsi en 2008 de 30 % à 60 %.

➤ **Récupérer les eaux de géothermie**

Un premier projet de récupération d'eau de géothermie, après usage thermique, pour laver la voirie vient d'être finalisé. Ce projet entrera dans une phase d'exploitation significative au cours du premier semestre 2008. D'autres projets seront réalisés en 2008, avec des investissements mis en oeuvre pour la récupération des eaux de piscines ou des stations d'épuration. Les sources d'approvisionnement sont suffisamment bien réparties sur le territoire pour envisager de véritables économies et des résultats concrets en terme de lavage.

➤ **Promouvoir un aménagement durable**

La Ville se positionne, en coordination avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, afin de développer des éco-quartiers dans les nouvelles opérations d'aménagement. Ce sera le cas des Berges du lac, projet déjà très avancé, et de la rive droite dans les nouveaux quartiers de la Bastide. A ce titre, la Ville a lancé une mission d'étude pour la réalisation d'un document cadre en matière de développement durable pour le secteur Bastide 2, devant servir de référence à l'économie générale du projet de Z.A.C. dans les prochaines années.

Depuis septembre 2007, la Ville a lancé deux consultations auprès de promoteurs concepteurs (îlot Armagnac et immeuble de bureaux rue Achard) dans le but de céder des propriétés foncières sous condition de réalisation d'opérations exemplaires en matière de développement durable. La réalisation de bâtiments à basse consommation d'énergie constitue l'un des principaux enjeux de ce travail avec des opérateurs privés.

La Ville étudie dans le même temps un projet ambitieux de logements passifs avec un bailleur social sur le Cours Edouard Vaillant.

➤ **Développer l'éco-achat**

En ce qui concerne les éco-achats, 2008 devrait voir se développer pour les services de la Ville des actions significatives comme par exemple l'acquisition de véhicules légers à faible émission de gaz à effet de serre et une meilleure maîtrise des consommations énergétiques de la flotte municipale. Ce point est plus largement développé en fin de ce rapport

Parallèlement à ces objectifs portés par les services, la Ville a engagé une large concertation avec les habitants qui a pour but :

- d'accompagner les changements de comportement ;
- de développer une approche pédagogique qui permette aux Bordelais de tous âges d'être co-auteurs et co-acteurs d'un pacte de Développement Durable aux côtés de la Municipalité ;
- d'intégrer les propositions d'actions proposées par les habitants.

L'action engagée à l'automne 2007 par l'intermédiaire de 12 ateliers de quartier, d'un cycle de conférence, et d'un forum Internet débouchera en janvier 2008 sur le congrès éco-citoyen marquant l'engagement des Bordelais auprès de la ville.

La concertation porte principalement sur quatre thèmes :

- Comment se loger autrement
- Comment habiter autrement
- Comment consommer autrement
- Comment s'éduquer autrement

En fonction des actions proposées par les habitants, de nouvelles propositions seront faites pour que Bordeaux devienne la capitale française du développement durable.

Dès 2008 et afin de diffuser auprès des habitants de Bordeaux une information sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, une maison écocitoyenne sera ouverte sur les quais, dans les locaux du BCMO près du Pont de Pierre.

BORDEAUX POUR SES HABITANTS

La forte augmentation de la population ces dernières années, les mutations des espaces urbains, l'évolution des modes de vie, l'exclusion des plus fragiles rendent nécessaire la présence municipale au plus près des usagers.

Bordeaux, si elle gagne à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, doit aussi garantir à ses habitants un environnement humain, des quartiers agréables, sans nuisances et des services adaptés aux contraintes de la vie urbaine. Le développement durable inspire évidemment ces politiques, aux plans social (cohésion, logement), économique et environnemental (qualité des espaces publics).

L'enjeu consiste à la fois à assurer un accompagnement du développement urbain, garantir la qualité des espaces mais aussi à organiser les services et à développer une solidarité adaptés à la vie urbaine et aux différents âges de la vie.

Si la qualité de vie dans les quartiers est bien la finalité, elle repose nécessairement sur un impératif de proximité, au quotidien et au travers des actions relevant de la démocratie et de la médiation de proximité.

Les politiques qui concourent à la qualité de vie dans les quartiers portent ainsi sur la vie sociale, les espaces de proximité, la prévention des risques et l'animation de la démocratie.

1. La politique de vie sociale

L'année 2008 permettra, notamment par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs contractuels conclus en 2007, de développer un ensemble cohérent d'orientations et d'actions familiales, sociales et territoriales concernant l'accueil des tout petits, l'accueil et la vie à l'école, la jeunesse, les seniors, ou encore l'aide à la recherche de logement. L'ensemble des actions programmées vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale, afin de proposer aux Bordelais les conditions d'une vie sociale de qualité, adaptée à leurs besoins.

➤ *L'éducation*

Le programme pluriannuel de rénovation du patrimoine scolaire ne connaîtra pas de pause avec notamment la réalisation des travaux de restructuration de l'école élémentaire Montaud et le démarrage de la restructuration du groupe scolaire Beck-Buisson et de la reconstruction de l'école maternelle Barbey. Les autres projets concerneront les écoles Henri IV, Francin, Berthelot, Albert Thomas, A. Dupeux.

Le lancement de deux nouveaux groupes scolaires est également prévu dans le cadre des opérations de renouvellement urbain des ZAC de la Berge du Lac et des Bassins à Flot. Au-delà de ces opérations lourdes, les budgets nécessaires aux programmes de gros entretien, de rénovation de classes et de mises en conformité seront maintenus.

La ville continuera de développer une offre de prestations et de services au bénéfice des enseignants et des enfants : l'informatique (un ordinateur par classe, expérimentation de tableaux numériques), les classes transplantées, les transports et les fournitures pédagogiques.

L'ensemble des actions éducatives sera mis en œuvre dans le cadre de la Convention Educative conclue avec l'Inspection Académique en 2007. Des projets et actions pédagogiques nouveaux d'éducation à l'environnement et au développement durable seront en particulier proposés aux écoles.

Les actions en faveur de la vie étudiante (accueil des étudiants, carte ville, offre culturelle, développement de l'offre de logements étudiants sur la ville, comme à proximité du pôle de

gestion de Bastide, par exemple) seront développées. Il conviendra aussi d'appuyer les initiatives et projets du P.R.E.S. Université de Bordeaux.

➤ **La petite enfance**

Le développement de nouvelles places d'accueil constitue une priorité forte. En 2001, 2 600 enfants étaient accueillis à Bordeaux au sein de 39 structures. En juin 2007, ce sont 4 800 enfants qui bénéficient d'un mode de garde (55 structures collectives et de très nombreuses assistantes maternelles agréées). En décembre 2006, un premier objectif de 1 000 enfants supplémentaires accueillis d'ici à 3 ans était fixé. En juin 2007, 800 enfants supplémentaires étaient déjà accueillis.

Consciente que les demandes des familles sont toujours importantes et que Bordeaux continuera à accueillir de nouvelles familles qui doivent trouver des conditions d'accueil et de service adaptées, la Ville entend aller au-delà en se fixant un objectif plus ambitieux, en portant l'objectif initial (de 1000 enfants supplémentaires) à 1500, voire 2000 enfants supplémentaires accueillis d'ici à trois ans.

Cet niveau élevé de service ne pourra être atteint qu'en mobilisant et en rassemblant toutes les initiatives, en partenariat étroit avec la CAF et les services PMI du Conseil Général, ainsi qu'avec les milieux économiques pour ce qui concerne les crèches d'entreprises.

La signature, prévue fin 2007, du nouveau contrat Enfance - Jeunesse avec la CAF de la Gironde précisera le schéma de développement mis en œuvre.

L'année 2008 permettra en particulier :

- d'augmenter le nombre de places (+ 50 places en coeur de ville avec l'ouverture des deux établissements Sainte Colombe, + 20 places à la crèche d'application Bel Orme),
- de réaliser des travaux pour la création de nouveaux établissements (Malbec, boulevard Georges V, rue David Johnston), d'engager les études de restructurations de plusieurs établissements,
- de continuer à accroître le taux de présentisme physique qui a déjà crû de 15 points depuis fin 2006,
- de poursuivre le soutien aux structures associatives,
- d'améliorer le service rendu en renforçant la visibilité des places, jours et créneaux disponibles, en généralisant la carte multiservices et le prépaiement également utilisés pour la restauration scolaire et en renforçant l'information et l'accompagnement des familles,
- de développer une politique sociale par le début de la mise en œuvre de la loi Borloo sur l'accès des enfants des familles bénéficiant de minima sociaux,
- et de soutenir la qualité des personnels de la petite enfance.

La jeunesse

Les actions qui seront mises en œuvre en 2008 s'appuieront aussi sur le schéma de développement arrêté dans le cadre du contrat Enfance - Jeunesse conclu fin 2007 avec la CAF. Six objectifs principaux seront développés :

- poursuivre l'augmentation des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans : la capacité d'accueil était de 1 910 places en 2006 ; elle est passée à 2 475 en 2007. L'objectif est de parvenir en 2010 à 3 050 places, soit une progression de 60 % par rapport à 2006. 200 places environ seront ainsi créées en 2008 ;

- mettre en place un tableau de bord de suivi de l'offre d'accueil et de la demande ;

- définir un cadre organisationnel cohérent et homogène des temps périscolaires ;

- permettre au plus grand nombre de jeunes de participer au Conseil des Jeunes de Bordeaux et aux actions qui en découlent, pour les accompagner dans leur implication citoyenne ;

- favoriser la conscience collective sur le développement durable avec notamment une priorité vers les plus jeunes autour des travaux du conseil municipal des enfants ;

- continuer la politique d'animation de proximité avec l'action des maisons de quartiers et des centres d'animation.

➤ **Les Seniors**

La finalité de la politique municipale consiste à lutter contre l'isolement des personnes âgées et à favoriser leur maintien à domicile.

Les actions mises en œuvre en 2008 s'appuieront sur le programme « *Bien vieillir à Bordeaux* » et concerneront :

- la restauration, en développant une réelle démarche qualité en particulier pour le service à table dans les clubs seniors ;

- l'animation, par des offres différenciées tenant mieux compte des âges et des situations personnelles, le développement d'actions intergénérationnelles au sein des clubs seniors et des structures petite enfance et la créations d'ateliers d'activités ;

- le maintien à domicile au travers du programme « *Prévenir, c'est bien vieillir* » et de la création d'un observatoire du vieillissement ;

- l'accueil et l'information, qui devront être centralisées sur un lieu unique et non plus dispersées sur plusieurs sites ;

- le bénévolat, en s'appuyant sur un réseau de retraités volontaires pour renforcer la solidarité.

Les phases d'études relatives au transfert de l'établissement pour personnes âgées « La Clairière » sur le site de l'ancienne résidence pour personnes âgées (RPA) de Lussy seront achevées pour un démarrage des travaux début 2009.

Les études concernant la RPA Dubourdiou suivront aussi le même rythme d'évolution et les travaux commenceront en 2009, tandis que les travaux de restructuration de la RPA Buchou démarreront quant à eux au premier trimestre 2008.

Le programme de climatisation, d'embellissement et d'équipement des clubs seniors sera également poursuivi.

Enfin, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 80 places sera créé au second semestre 2008 dans les locaux de la RPA Bonnefin.

➤ **La cohésion sociale et territoriale**

La finalité de la politique municipale est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en répondant de manière partenariale aux problèmes d'insertion sociale, économique, d'accès à la santé, aux loisirs, à la ville.

La politique de la ville

Les actions lancées et accompagnées par la Ville sont de plus en plus reconnues comme légitimes, efficaces et répondant aux attentes des habitants.

La Ville veillera à pérenniser les dispositifs contractuels existants avec l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle accompagnera des projets de développement social issus d'acteurs de terrain, plus spécifiquement dans les quartiers prioritaires et dans les domaines de l'insertion, de la santé et de la prévention.

La prévention de la délinquance

Les orientations en matière de prévention et de sécurité sont définies à la fois par l'évolution des phénomènes d'insécurité mais aussi par la nécessaire poursuite des actions de fond qui doivent s'inscrire dans la durée.

S'agissant de l'évolution de la délinquance, on rappellera la forte baisse constatée sur Bordeaux, puisque d'Août 2006 à Août 2007, le taux de criminalité pour 1000 habitants est passé de 98 à 84.

En 2008, avec l'appui du réseau constitué depuis plusieurs années au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, 4 axes prioritaires seront mis en œuvre :

- la prévention des addictions auprès des jeunes (quartiers de Paludate, de la Victoire, proximité des établissements scolaires) ;
- l'aide aux victimes (violences intra familiales, personnes âgées) ;
- la prévention de la violence chez les jeunes : médiation, actions visant l'accès au droit et à la citoyenneté ;
- la prévention de la récidive : préparation à la sortie de prison, justice de proximité.

Le conseil local de santé

Il poursuivra sa mission d'animation de réseaux de partenaires sur les thématiques prioritaires que sont la nutrition, la santé des jeunes, le dépistage des cancers. Les quartiers de Bordeaux Nord seront mobilisés dans le cadre du dispositif « Ateliers Santé Ville » et bénéficieront de la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé en direction des populations en difficulté.

➤ *L'aide aux personnes à la recherche d'un logement*

La Ville a pour mission, en liaison avec les bailleurs sociaux de l'agglomération bordelaise, de faciliter l'accès au logement locatif conventionné pour des personnes en recherche de logement durable.

Dans cette perspective, elle a un double rôle à jouer auprès des administrés ainsi qu'auprès des bailleurs et une seule finalité à atteindre, la satisfaction des demandes.

En 2008, la recherche d'offres nouvelles de logement sera amplifiée grâce à un partenariat toujours plus étroit avec les différents acteurs : bailleurs, préfecture et conseil général. Au final, la cible à atteindre pour 2008 est de parvenir à loger, à l'initiative de la Ville, 550 familles.

2. La politique de développement sportif

Dans ce secteur, l'année 2008 illustrera l'importance accordée à la pratique sportive des jeunes, l'accès à la pratique sportive pour les handicapés et la mutualisation des moyens des clubs pour favoriser l'accès au sport de haut niveau.

Il s'agit également de valoriser la dimension sociale du sport.

Ces priorités ne peuvent être atteintes qu'en développant des partenariats sur objectifs avec les clubs et en s'appuyant sur des installations de qualité. C'est pourquoi, nous poursuivrons en 2008 notre politique d'investissement sur les équipements sportifs municipaux.

Il s'agira d'en assurer la rénovation, la réhabilitation, voire de créer de nouveaux services intégrant les nouvelles formes et modes de pratiques, à destination des sportifs et du public. S'agissant des équipements structurants, on peut citer :

- la rénovation du stade Chaban-Delmas (1^{ère} tranche) ;
- l'aménagement d'un terrain de grand jeu en gazon synthétique aux antennes sportives ;
- la poursuite de l'entretien et des investissements des bâtiments sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, tennis et bowling de Mériadeck) ;
- le projet d'aménagement du parc des Berges ;
- le gymnase des Chartrons ;
- de gros travaux d'entretien au gymnase Maître Jean, aux stades Galin et Maginot.

Enfin, la Ville lancera les études portant sur la requalification en espace sportif du Palais des Sports, à l'échéance de la livraison de l'auditorium.

3. La politique de développement culturel : la démocratie culturelle

Les principaux éléments relatifs à notre politique culturelle sont développés en troisième partie de ce rapport (Bordeaux en Europe et dans le Monde). Mais la Ville, à l'écoute constante de

ses forces vives, entend aussi faire de la culture un catalyseur du vivre ensemble et un facteur d'enrichissement du citoyen.

Cela se traduira par une présence accrue des établissements culturels au plus près des habitants tant dans l'offre proposée (pratique amateur, ...) que dans le maillage du territoire. C'est le sens du projet pilote rive droite mené par le conservatoire notamment dans le domaine de la danse. De même, l'amélioration de la présence sur le territoire municipal se concrétisera par le renforcement des bibliothèques de quartier : programmation de la bibliothèque Belcier et relocalisation de la bibliothèque Saint Augustin.

L'enjeu démocratique nécessite de fournir au plus grand nombre des clés de compréhension du monde actuel : enjeux scientifiques, écologiques, techniques... La rénovation du musée d'histoire naturelle et le nouveau parcours muséographique s'inscrivent dans cet objectif.

Enfin, l'objectif de démocratie culturelle justifie des actions en matière d'éducation et de formation, d'accompagnement du citoyen culturel. La politique menée par l'opéra à destination du très jeune public participe ainsi à l'éveil et à l'éducation artistiques. Au sein de la bibliothèque, l'aide accrue à l'utilisation d'Internet vise à réduire la fracture numérique. De même, le renforcement de l'autoformation par l'acquisition de logiciels constitue un outil précieux pour les demandeurs et créateurs d'emploi.

4. La politique d'administration et d'animation de la démocratie

➤ Se tenir à l'écoute de nos concitoyens et répondre aux attentes

Les réunions de quartier et les ateliers

La ville a beaucoup écouté ou diffusé d'informations lors de nombreuses réunions de quartier (24 / an), des ateliers thématiques (17 en 2006 ; 26 en 2007) et des réunions de concertation rapide (16 en 2006 ; 20 en 2007). Ces modes participatifs constituent un outil de discussion très précieux pour traiter les problèmes qui se posent à l'échelle du quartier et de la rue. En augmentation constante, ces réunions s'accompagnent également de rencontres avec les comités de quartier pour encourager les initiatives locales.

La plateforme téléphonique

Pour compléter l'éventail des moyens d'échange entre la ville et ses habitants, une plateforme téléphonique (n° 05.56.10.33.33) est mise en place qui permet à toute personne de contacter une opératrice pour solliciter un service ou signaler et remédier à un désordre au niveau de la rue. Par extension, ce service est ouvert à toute personne souhaitant signaler un problème non résolu.

Ces signalements sont consignés et acheminés vers les services compétents pour apporter une solution ou formuler une réponse. Ils font l'objet d'un traitement signalé et rapide et les opératrices s'engagent à rappeler les demandeurs pour les informer de la suite donnée. Ce service téléphonique vient compléter le traitement des plaintes écrites et la coordination des interventions qui en découlent.

Le travail des agents de terrain et le suivi

Le plus souvent, ces signalements téléphoniques ou écrits s'accompagnent d'une démarche sur le terrain par les agents de proximité qui instruisent le dossier sur place, conseillent et résolvent souvent directement les difficultés avec les plaignants. Les services ont mis au point des modes opératoires qui permettent d'assurer une réponse systématique aux questions posées et d'informer convenablement les intervenants de la suite réservée à leur demande.

➤ Offrir aux associations les moyens de leur développement

La Ville a développé une politique d'accompagnement des associations qu'elle entend renforcer et valoriser en 2008.

Dans cette perspective, le pôle associatif verra sa visibilité améliorée. La Ville améliorera ainsi son appui à l'ensemble des associations qui y trouvent un outil d'information (mise en place d'une newsletter), de formation (à destination des bénévoles notamment) et un relais pour valoriser leurs initiatives. L'élargissement des heures d'ouverture de l'Athénée s'inscrit dans cet objectif d'appui renforcé aux associations.

Le développement de l'offre de services aux associations requiert également la mise à disposition de salles municipales fonctionnelles et adaptées aux besoins des usagers. L'année 2008 verra ainsi la livraison de l'espace Lagrange.

Plusieurs travaux et aménagements de qualité seront aussi réalisés dans les salles Son Tay et Buscaillet (point traiteur) ou au centre social Saint Pierre pour améliorer les conditions de vie des associations.

5. La politique de qualité des espaces publics de proximité

➤ Améliorer les modes d'intervention et les équipements

L'action de la Ville vise en ce domaine à prendre les mesures réglementaires et à conduire les actions qui concourent à la qualité de la vie en ville.

Réglementer l'occupation de l'espace public, réguler le trafic, veiller à la bonne maintenance de nos rues, concourir à la bonne organisation des manifestations publiques, faire respecter les règles de propreté et d'hygiène, gérer des marchés, encourager les déplacements doux par le prêt de vélos : telles sont quelques unes des missions accomplies pour rendre la ville plus agréable à vivre.

Plus que jamais la qualité de vie en ville dépend de notre capacité à écouter, à répondre, à agir et réagir lorsque des désordres menacent le bon ordonnancement de la rue, lorsque la plus petite des incivilités dégénère en nuisance insupportable si elle n'est pas traitée, lorsque des dégradations nous rappellent la fragilité de notre environnement urbain.

Le classement récent de notre ville au patrimoine mondial de l'UNESCO et les objectifs que la municipalité s'est fixés en matière d'environnement et de développement durable nous ont amenés à structurer et à renforcer les interventions en matière de proximité, de réactivité et de suivi, de rechercher les moyens d'une action à long terme, économe et efficace.

L'adaptation de nos moyens aux exigences de la rue

Les sollicitations de nos concitoyens s'expriment de plus en plus souvent en fin de journée ou en fin de semaine. Il en résulte une obligation de se réorganiser et une adaptation constante de nos services pour répondre aux exigences de la rue. Plusieurs études et projets de services sont en cours à ce sujet.

Le renforcement des dispositifs de vidéo surveillance

Le dispositif de vidéosurveillance sera complété en 2008 par la couverture de nouveaux secteurs à bornes (Paludate, les quais...). Il s'accompagne également d'une surveillance urbaine élargie dans le cadre de l'expérimentation autorisée depuis trois ans sur les mêmes secteurs.

La création d'un poste de police municipale sur les quais

Ce poste installé provisoirement dans un édicule aura vocation à trouver sa place dans le projet de transformation du BCMO en maison du développement durable et de l'éco-citoyenneté. Il a vocation à informer le public et à servir de logistique pour les services opérant sur les quais. La brigade à cheval sera renforcée pour une présence étendue les jours d'affluence (marché, fin de semaine...).

La piétonisation du secteur St Michel / Capucins

La Ville va lancer l'an prochain une étude opérationnelle sur le devenir de l'ensemble des espaces publics de ce secteur, depuis la place St Michel jusqu'aux Capucins.

D'ores et déjà, la mise en place de bornes sur la place Saint Michel s'accompagne d'une opération expérimentale de piétonisation qui devrait s'étendre en 2008 en direction du marché des Capucins pour offrir aux habitants et aux commerçants un nouvel espace dégagé. Le succès des premiers résultats enregistrés cette année encourage cette extension.

Une meilleure prise en compte de l'accessibilité du centre ville

Si le secteur à bornes a permis de baisser le trafic automobile en centre ville, il n'en demeure pas moins possible de conventionner des modalités d'accès simplifiées pour les artisans qui ont besoin de travailler sur ce secteur. Cette convention entre en application et fera l'objet d'un bilan en 2008.

L'équipement des espaces publics

La ville poursuit l'installation de corbeilles à raison de 500 unités supplémentaires par an pour autoriser ses usagers à rejeter dans les sites les plus fréquentés. Cela permet de collecter correctement des déchets autrefois retrouvés à terre.

De la même façon, la ville accentue son équipement en sanitaires automatiques qui, mis gracieusement à disposition des utilisateurs, concourent de façon sensible à la propreté générale de la ville (St projet, quais, Quinconces...).

- ***Protéger notre environnement sur le long terme***

La promotion du tri sélectif

L'extension du tri sélectif en porte à porte sur le territoire de Bordeaux prendra pratiquement fin en 2008, le dernier quartier étant achevé début 2009.

Son caractère extrêmement structurant sur la propreté s'accompagne d'une réduction des rejets et d'une réduction des bacs sur la voie publique et donc du phénomène de déchetteries urbaines. Il en résulte une meilleure propreté des rues.

En attendant la généralisation de la collecte en porte à porte, l'hyper centre sera doté de bacs collectifs operculés pour le tri sélectif par apport volontaire. Seuls demeureront les points tri pour le verre dont le maillage sera resserré progressivement.

La gestion des espaces verts

L'évolution des pratiques de gestion des espaces verts participe largement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Bordelais.

Ainsi, la gestion des milieux sensibles et la préservation de la biodiversité imposent l'introduction de nouvelles méthodes, telle que la gestion pastorale des prairies du Bois de Bordeaux par exemple, en 2008.

Par ailleurs, la suppression de tout produit phytosanitaire dans les jardins des écoles, les crèches et les zones éco-sensibles se poursuivra en 2008. Comme indiqué précédemment, la surface « zéro phyto » passera en 2008 de 30 % à 60 % des terrains gérés par la Ville.

6. La politique de prévention des risques et de tranquillité

La Ville poursuivra son action pour assurer la tranquillité des bordelais en 2008, en portant aussi son effort sur certaines nuisances urbaines.

Le protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie

La Ville a mis au point une charte de bonne conduite avec les opérateurs de téléphonie pour déclencher les concertations nécessaires autour des projets d'implantation d'antennes, fournir les caractéristiques de chaque nouvelle installation et accompagner les études d'impact demandées conformément aux recommandations de la charte nationale.

La cartographie du bruit

La Ville apportera son soutien à la réalisation de la carte du bruit que la CUB doit dresser à l'échelle de la communauté urbaine toute entière. D'ores et déjà, la police municipale a conduit des opérations de contrôle et de sensibilisation contre le bruit des deux roues qu'elle poursuivra rigoureusement en 2008.

La publication des données concernant la pollution

La Ville contribue au fonctionnement d'AIRAQ qui contrôle la qualité de l'air. Dans ce cadre, elle a commandé une enquête sur l'évolution de ces données depuis la mise en service du tramway et publiera ces données dès qu'elles paraîtront.

La prévention des risques et l'accessibilité des personnes handicapées

En complément de sa mission de prévention des risques d'incendie et de panique des établissements recevant du public, la Ville a fait de l'accessibilité des handicapés une priorité.

Il s'agira dans ce domaine tout d'abord de lancer un vaste programme pluriannuel de mise en accessibilité de l'ensemble de nos établissements, qu'ils accueillent du public ou qu'ils soient à usage uniquement administratif, pour ceux d'entre eux qui ne sont pas, ou seulement partiellement, accessibles..

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation auprès des établissements recevant du public sera faite pour leur rappeler leurs obligations et les délais prévus par les récents textes législatifs et réglementaires pour une mise en accessibilité totale.

BORDEAUX, CŒUR D'AGGLOMERATION

Plus importante commune de l'agglomération, la Ville de Bordeaux y occupe une place centrale.

Elle est motrice en matière de développement économique, centrale pour l'histoire et la culture, au cœur de l'offre de services et structurante pour l'aménagement et la répartition des espaces et équipements publics. Son attractivité dépasse ses frontières administratives : ses espaces et équipements intéressent souvent toute l'agglomération, parfois la région.

Le positionnement de Bordeaux comme métropole doit avoir pour effet de prolonger le projet urbain par une politique économique propre à assurer le dynamisme de son territoire. Son accessibilité et l'attractivité de ses sites en constituent les atouts essentiels. Ils ne sont pas les seuls. Il faut donc amplifier ce mouvement.

Les orientations de la ville en 2008 s'inscrivent donc dans cette perspective, en matière de développement urbain notamment.

1. La politique de développement urbain durable

La Ville poursuit depuis 12 ans la réalisation de son projet urbain, en plein accord avec la Communauté Urbaine, permettant ainsi, grâce à de profondes mutations, d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

La Ville poursuivra ainsi, avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre de ce projet urbain sur **les grands territoires de projet que sont le secteur de Bastide, le Lac avec le lancement opérationnel de la ZAC des Berges du Lac, les Bassins à Flots, et le futur quartier tertiaire et de logements qui sera réalisé autour de la gare, à l'horizon de l'arrivée du TGV en 2013.**

Plusieurs événements sont intervenus en 2007 : le plus notable est bien sûr le classement d'une grande partie de la ville au patrimoine mondial de l'humanité. S'il constitue une reconnaissance du travail accompli depuis 10 ans et une valorisation du patrimoine de tous, il est aussi pour la ville une obligation à poursuivre les actions engagées et à faire connaître leurs résultats.

Cet axe s'imposera donc de droit dans les projets à venir.

Dans un tout autre domaine, un élément extérieur va conduire la Ville à faire du logement sa priorité : il s'agit de la poursuite de la hausse des prix du foncier et de ceux de la construction, qui rendent la situation difficile pour les bordelais à revenus médians ou modestes et cherchant à louer ou acheter un logement dans Bordeaux.

- **Répondre aux attentes des habitants en matière de développement urbain durable**

UN GRAND TERRITOIRE EN PROJET : LA BASTIDE (VOIR CARTE EN ANNEXE)

La Ville s'est engagée à faire de la Bastide un territoire pilote. Elle entend y décliner les principes d'un « éco-quartier », selon les axes directeurs énoncés dans l'étude pré opérationnelle réalisée par l'architecte-urbaniste Bruno Fortier et le paysagiste Michel Desvigne (octobre 2005), à une échelle spatiale très importante, puisque le territoire à aménager représente plus de 150 hectares, soit l'équivalent du secteur sauvegardé de Bordeaux.

Ces principes ont été présentés et validés par le Conseil Municipal, ont été confirmés dans le cadre des premières rencontres de la Bastide (juillet 2006), et seront développés au cours des secondes rencontres, prévues en décembre. Celles-ci réunissent de nombreux habitants, des représentants d'associations, des acteurs économiques et des institutionnels.

La mutation progressive de ces espaces doit permettre de constituer de véritables quartiers durables, exemplaires tant sur les plans des économies d'énergie, des transports, du respect des milieux, que de la qualité de vie ou de la mixité sociale et fonctionnelle.

A ce titre, seront poursuivies en 2008 **les études relatives au débouché du pont Bacalan Bastide**, afin de lever le territoire de gel actuellement inscrit au PLU sur ce secteur, ainsi que **l'étude relative au passage du futur TCSP sur le territoire de Bastide**.

Sur ce territoire, les actions engagées dès 2006 seront poursuivies :

- dans le domaine de la sensibilisation des habitants et de l'information, avec la continuité du développement des prototypes de marquage du territoire ;
- et dans l'assistance à la négociation avec les propriétaires et occupants des sites les plus stratégiques à court terme.

La dynamique engagée sera soutenue par les actions suivantes :

- la poursuite de la réalisation du parc aux Angéliques

Avec l'appui de Michel Desvigne, la ville va renforcer sa prise de possession des espaces transférés en gestion par le Port Autonome. Une première tranche du parc sera aménagée autour de la Petite Gironde à partir de février 2008. D'ici à 2010, l'aménagement du parc intégrera la nouvelle station de pompage C.U.B., ce qui permettra de donner à l'opération Bastide 2 un environnement de qualité. Au total, 7 hectares de parc auront ainsi été créés.

Une première action de requalification du secteur Deschamps sera également envisagée dès 2008, afin d'amorcer une dynamique sur ce secteur en désuétude.

- une étude pré opérationnelle sur le secteur Deschamps

Ce secteur d'une superficie d'environ 50 hectares, présente un potentiel constructif de 600 logements dont la réalisation est conditionnée par la relocalisation de plusieurs entreprises et par le transfert de plusieurs équipements sportifs au sein d'un nouveau parc de quartier venant prolonger l'urbanisation jusqu'à la berge du fleuve.

La réalisation d'ici à 2010 d'un passage inférieur à l'occasion du doublement de la voie ferrée (lié à la résorption du Bouchon Ferroviaire de Bordeaux) et la création d'un nouveau lien avec les quartiers de la Souys et du bas Floirac nécessitent par ailleurs de définir rapidement le projet d'aménagement de ce secteur.

L'étude permettra de disposer d'ici à la fin de l'année 2008 d'un plan d'aménagement précis en termes de vocations des sols et de programmes de constructions, de caractéristiques des espaces publics, de formes urbaines, ainsi que de bilans chiffrés détaillés.

- une étude de définition d'un éco-quartier sur Bastide 2

Une mission d'étude vient d'être lancée pour la réalisation d'un document cadre ou programme de références en matière de développement durable pour le secteur Bastide 2 avec pour objectif général la déclinaison opérationnelle du projet d'aménagement du secteur.

Dans le cadre de cette ZAC et de la consultation d'aménageurs prévue à l'été 2008, ce document cadre doit servir de référence à l'économie générale du projet de Z.A.C. dans les prochaines années. L'objectif est d'aboutir à une déclinaison 'bastidienne' de la notion d'éco-quartier, adaptée au contexte géologique, géographique, historique, social et économique de Bordeaux en général et de la Bastide en particulier. Cette étude, sans se substituer à l'étude d'impact qui sera menée pour la finalisation du dossier de création, constitue donc un préalable qui doit influencer la programmation future, la qualité des aménagements, et le management général du projet.

Afin d'encourager les échanges avec les habitants, la ville s'est engagée dans une démarche active de concertation dans le cadre de l'opération Bastide 2. Un bilan de la concertation doit être établi préalablement à la décision de création de la Z.A.C (juin 2008).

Le centre historique

L'opération de renouvellement de centre historique se poursuivra en 2008.

Elle présente un double objet : en réhabilitant les immeubles du centre, la ville, par l'intermédiaire d'In Cité, améliore la qualité de l'habitat et renforce l'attractivité du centre.

Jusqu'à présent, depuis le lancement de l'OPAH, le bilan est de 666 loyers libres, 95 loyers intermédiaires, 129 loyers conventionnés, 47 loyers très sociaux.

D'une manière plus large, la mise en oeuvre de la convention publique d'aménagement va permettre de poursuivre l'aménagement de locaux d'activité en pied d'immeuble, la production de logements sociaux publics (117 réalisés ou en cours) et de logements en accession, la restauration immobilière des immeubles en notification de travaux sur Saint Eloi-Salinières, d'engager les études préalables à la déclaration d'utilité publique de travaux sur les périmètres Sainte Croix - Saint Michel et Sainte Catherine et une étude en vue d'une nouvelle OPAH de renouvellement urbain.

Des opportunités à exploiter pour mettre en œuvre des projets durables exemplaires

La perspective d'aménager de vastes secteurs sous l'angle du développement durable constitue une ambition de moyen et long termes, compte tenu de la durée incompressible des procédures administratives et des enjeux techniques et financiers liés à de telles opérations. Pour autant, la ville se doit de concrétiser rapidement des opérations exemplaires sur des terrains qu'elle maîtrise et pour des programmations diversifiées (logements et bureaux).

La ville fera aboutir les consultations opérationnelles initiées en 2007 en finalisant, au cours de l'année 2008, le montage d'opérations immobilières exemplaires sur plusieurs sites :

- l'îlot E d'Armagnac se veut un exemple de mixité sociale (production de logements à prix maîtrisés et de logements privés) et fonctionnelle (intégration d'équipements publics nécessaires à la vie du quartier). L'opération entend aussi développer une densité construite le long de la ligne C du tramway et accompagner la mutation progressive du secteur de la gare Saint Jean ;

- le terrain communal situé le long du cours Edouard Vaillant doit permettre, en partenariat avec Domofrance, de développer pour la première fois à Bordeaux une opération de bâtiments à énergie passive destinés au logement social, afin de garantir aux futurs locataires un niveau de charges très inférieur à celui qui est trouvé dans des logements sociaux classiques ;

- la consultation lancée sur un terrain communal de la rue Achard vise à promouvoir une conception environnementale d'un ensemble immobilier de bureaux, tout en accompagnant les mutations en cours sur le secteur (ligne C, réalisation des nouveaux ateliers du tramway), et à développer un effet d'adresse pour des acteurs économiques à proximité immédiate de l'opération des Bassins à Flot.

La poursuite et la finalisation des études et consultations en cours

La Ville finalisera au cours de l'année 2008 les réflexions déjà engagées sur des sites stratégiques :

- **Mériadeck** : l'opportunité d'une redistribution possible d'importantes surfaces de bureaux et la dynamique générée par l'opération de l'îlot Bonnac sont cruciales pour requalifier ce quartier relativement mal intégré et mal perçu, et en faire un véritable quartier d'hyper centre en misant sur ses nombreuses potentialités (tramway, centre commercial, espace vert...).

- **les Aubiers** : la dynamique de développement urbain qui anime aujourd'hui le secteur Bordeaux Nord (mise en service du tramway, opération de la Berge du Lac et, à terme, des Bassins à Flots, réaménagement de la Place Ravesies, etc.) doit profiter également aux Aubiers afin d'éviter à moyen terme une dépréciation forte de ce quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. L'étude permettra également de définir la destination de l'actuelle friche ferroviaire de 7 hectares qui constitue un enjeu majeur de liaison entre la ville centre et le quartier. Une articulation avec le concours EUROPAN 9 (destiné aux jeunes architectes européens, et qui a justement choisi ce site pour la cession 2007/2008) sera également recherchée.

- **la Benaige** : plusieurs orientations dans les propositions d'aménagement sont aujourd'hui en phase d'étude (extension du centre commercial ATAC, restructuration des tours, recomposition du quartier par rapport au boulevard Joliot Curie, hypothèse d'un nouveau tracé TCSP depuis le nouveau pont Bacalan Bastide et rejoignant Floirac - voie Eymet - par le nouveau passage inférieur à créer au niveau du terrain Cacolac ...). Elles devront être confirmées avant l'inscription du quartier dans une éventuelle Opération de Renouvellement Urbain.

- **l'îlot Dupaty** : l'étude pré-opérationnelle devrait permettre de définir d'ici à juin 2008 le programme global de construction (les constructions proposées devant nécessairement s'inscrire dans une démarche de Développement Durable), le bilan général des coûts d'aménagement et les conditions de montage financier de l'opération.

➤ **Concourir au maintien de la qualité architecturale de la ville**

Des autorisations d'urbanisme facilitées, sans céder sur la qualité

La mise en place de la réforme des autorisations d'urbanisme, entièrement axée sur le seul code de l'urbanisme, ne permet pas, par la seule gestion de l'autorisation elle-même, d'atteindre les objectifs de qualité architecturale et d'aménagement durable. Afin d'y parvenir, de nouveaux dispositifs ont été mis en place :

- en premier lieu, la commission des avant-projets, qui permettra un examen préalable des projets en amont tant du point de vue strictement réglementaire, que de celui de la qualité de l'habitat, de son architecture, et du respect des critères d'aménagement durable ;

- une restructuration interne aux fins d'intégrer davantage les différents objectifs dans l'instruction, notamment la qualité architecturale, tout en maintenant une grande qualité juridique aux autorisations délivrées, couplée à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de l'instruction des autorisations, permettant d'assurer la fluidité de la délivrance des actes dans les délais les plus courts possibles ;

- l'amélioration de la qualité des dossiers passe par une information préalable des porteurs de projets ; à cet égard, des documents d'aide au montage des dossiers d'autorisation de construire ou d'aménager d'une part, de communication sur la qualité architecturale à Bordeaux, par grands thèmes, couleurs, huisseries, matériaux, couverture, panneaux solaires... d'autre part, seront établis pour être remis aux intéressés.

La poursuite de l'intégration dans le P.L.U. des nouvelles dispositions issues de la mission recensement du paysage architectural et urbain

Désormais acquise, l'adoption d'un règlement d'urbanisme prenant en compte les données issues du relevé de terrain et des études de documentation historique de la mission recensement, se poursuivra en 2008 avec l'objectif de couvrir un nouveau secteur d'environ 230 hectares qui pourra être intégré au PLU à l'issue d'une nouvelle procédure de modification.

➤ **Faire du logement une priorité**

Un accès à la propriété facilité

La ville, depuis 15 mois, a pris un certain nombre de mesures en faveur du logement locatif social (délibération sur la surcharge foncière, approbation du principe de mixité sociale dans les programmes de plus de 2500 m² de SHON, convention avec La Foncière Logement). Elle souhaite désormais intervenir également en faveur de l'accession sociale.

Afin de faciliter l'accès à la propriété du plus grand nombre de jeunes ménages dans l'agglomération bordelaise, la Ville a souhaité profiter de deux nouvelles mesures proposées par l'Etat (réservées au logement neuf : prêt à taux zéro majoré et Pass foncier) et a passé une délibération en Conseil du mois de septembre pour mettre en place ces dispositifs. D'autres propositions en faveur de la primo accession seront faites dans les prochains mois.

Améliorer la qualité de l'habitat, la mixité de l'habitat et la politique foncière restent des priorités à poursuivre en 2008 par la mise en place d'outils statistiques qui permettront de mieux connaître la qualité de l'habitat et d'identifier le gisement foncier mutable, en vue d'accueillir des familles mais également de disposer d'indicateurs sur la création de logements sur le territoire communal.

➤ **Développer l'offre d'espaces verts**

La valorisation du paysage urbain, en offrant de nouveaux espaces, participe à l'amélioration du cadre de vie.

C'est pourquoi dans la poursuite du plan vert, la ville se dotera en 2008 de 7ha de nouvelles surfaces d'espaces verts sur les 2 rives (dont le parc aux Angéliques : 20 000 m² d'espaces verts raisonnés), et de nouveaux jardins notamment rue Paul Antin. Il s'agira également de reconstituer la trame bocagère sur les prairies longeant le Bois de Bordeaux.

Un programme de réaménagement d'équipements (aires de jeux et clôtures) sera lancé. Dans le même temps, la Maison du Jardinier développera sa capacité d'accueil. Les Jardins Familiaux des Aubiers seront réhabilités et 24 nouvelles parcelles seront créées.

En matière d'espaces publics, de nouveaux mobiliers urbains adaptés aux récentes pratiques urbaines seront déployés lors de l'aménagement de sites conviviaux (bancs, grilles d'arbres, luminaires...), et de la requalification de places.

En 2008 enfin, le Jardin Botanique rive droite sera achevé, laissant ainsi la possibilité aux Bordelais de découvrir les serres et les salles d'exposition, agrémentées d'une muséologie adaptée pour le grand public.

Des outils tels que la Maison du Jardinier, le Jardin Botanique et les classes vertes sont des leviers indispensables à la diffusion de l'information et à la sensibilisation des personnes aux comportements éco-responsables. Dans ce cadre, le Jardin Botanique inscrit dans ses projets 2008 le lancement d'un plan pluriannuel d'animation visant à recevoir tous les élèves de primaire au cours de leur cycle scolaire.

- **La gestion des espaces publics : favoriser le confort, la sécurité et maîtriser les consommations**

L'aménagement des espaces quels qu'ils soient doivent répondre à un niveau de qualité permettant le bon confort d'usage et la sécurité des biens et des personnes.

La maintenance et la gestion de l'espace public vont par ailleurs devenir un facteur clé d'attractivité. Ainsi, la ville accompagne-t-elle par son action les travaux communautaires en poursuivant le développement des réseaux festifs et forains sur les quais. La rénovation d'espaces tels que la dalle de Mériadeck ou le lancement d'études nouvelles, place de la

république et place Ferdinand Buisson, participera également à l'effort d'attractivité et de convivialité de la ville.

En matière d'éclairage public, la rénovation du réseau entamée en 2007 se poursuivra. Les projets 2008 tendent vers une bonne intégration de matériels à haute performance énergétique, en terme de mobiliers urbains, d'ambiances lumineuses ou d'effacement des réseaux aériens.

Ainsi, 3000 points lumineux seront traités en 2008 lors d'opérations de maintenance avec un changement systématique de technologie des lampes. Ces opérations permettront de réaliser une économie de 280 MWh / an, soit une diminution de 28 tonnes de CO2 / an.

De même, les travaux de rénovation des installations d'éclairage public permettront le changement de plus de 1000 luminaires fonctionnels par des matériels considérablement plus performants énergétiquement et limitant les nuisances lumineuses. Ceci réduira de 13 tonnes les émissions de CO2 / an. Une amélioration du confort visuel et des ambiances lumineuses est également recherchée à travers ce programme.

Au total, l'économie de 41 tonnes d'émission de CO2 (28+13) équivaut à la consommation électrique annuelle nécessaire à l'éclairage public d'une commune d'environ 9 000 habitants.

- Les déplacements : poursuivre les aménagements et l'offre de vélos

L'aménagement des espaces pour la politique de cheminements doux

L'apaisement progressif de la circulation en centre ville se poursuivra en 2008. Ainsi, dans le cadre du réaménagement « piéton » de la Place du Palais par la Communauté Urbaine, la ville va dérouler son programme initié sur Saint Pierre en mettant sous dispositif de contrôle d'accès toutes les voies entrant sur la Place du Palais.

Cette politique induit également le développement de la pose de bornes à télécommande sur les quais rive gauche en accompagnement des travaux communautaires, interdisant l'envahissement sauvage de cet espace. En complément, la pose de mobilier anti-stationnement sera développée.

L'année 2008 sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un jalonnement piéton, cohérent avec la politique des déplacements doux pour les Bordelais, répondant ainsi à la hausse de la fréquentation touristique constatée et à venir pour la ville. Dans le même esprit, la réalisation de cheminements doux se poursuivra en 2008 dans le quartier du Lac.

Enfin, un schéma directeur d'accessibilité de nos bâtiments au public et aux agents en situation de handicap sera lancé en 2008 afin de préparer un plan pluriannuel d'intervention pour leur en faciliter l'accès.

Le développement de l'offre de vélos

Au titre des modes de déplacement doux à privilégier, le vélo fait l'objet d'un traitement prioritaire. Ainsi, dans le cadre du plan cyclable, la pose d'arceaux vélo se poursuivra, à concurrence de 500 équipements au minimum.

La ville va par ailleurs acquérir 500 vélos supplémentaires en 2008 pour approvisionner notamment les deux nouvelles antennes de la Maison du Vélo à Caudéran et à la Bastide.

Elle étudie enfin la façon de compléter et diversifier son offre de vélo en libre service pour une meilleure irrigation de son territoire et se rapprocher des utilisateurs.

2. La politique d'attractivité : le développement économique

En terme de développement économique, Bordeaux renforce son attractivité. L'arrivée du TGV, avec les deux étapes de 2013 (Angoulême Bordeaux) et 2016 (Tours Angoulême), ainsi que la mise à deux fois trois voies de la rocade de Bordeaux contribueront à ce renforcement par leurs caractères structurants essentiels

Pôle de haute technologie, notamment dans le domaine de l'optique et du laser et dans les secteurs spatial et aéronautique, notre cité regroupe de nombreuses activités qui conjuguent avec succès innovation et développement durable.

Les interventions de la ville en matière de développement économique améliorent l'environnement des entreprises. La ville s'emploie ainsi à conforter son rôle de cœur économique d'une des principales agglomérations françaises. Ainsi, Bordeaux réunit à elle seule 45 % des établissements recensés sur l'agglomération.

L'année 2008 sera l'occasion de valoriser et renforcer ces atouts.

- ***Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises***

Sur la ZAC Ravesies, la livraison de 4.600 m² de la première tranche de Plaza a immédiatement trouvé preneur. 3 occupants (OSEO, MGEN et Pacifica) ont pris respectivement 1 100, 1 500 et 2 000 m², et, en fin d'année 2007, ce sont 250 emplois qui occuperont le site. La seconde tranche du programme de 6 000 m², place Ravesies, sera livrée au printemps 2008. D'ores et déjà, la précommercialisation en cours laisse envisager un programme complet à l'automne 2008.

En parallèle, sur la même ZAC Ravesies, seront lancées en 2008 les constructions pour comptes propres d'une étude notariale et de la direction régionale du groupe ICADE pour une surface de 3 200 m² chacun.

En 2008, sur la ZAC Bastide, la construction de l'îlot B, d'une surface de 12 000 m² sera lancée, pour une livraison début 2009. Sur cette même ZAC, le groupe SUD OUEST a lancé la construction de son futur siège social sur l'îlot E pour une surface de 10 000 m² en R + 4. Le déménagement devrait avoir lieu lors du premier semestre 2009.

Et enfin, suite à une consultation, la ville retiendra un opérateur pour réaliser rue Achard un immeuble à vocation économique de 4 à 4 500 m² de SHON.

Pour 2007, la délocalisation de l'ONG « Pharmaciens sans frontière » qui confirme et conforte l'attractivité de Bordeaux a été menée à bien.

- ***Accompagner les entreprises dans leur développement***

En 2008, le travail d'écoute et d'accompagnement des chefs d'entreprises ou des porteurs de projets se traduira par des actions d'appui à la création d'entreprises, à la recherche de partenaires (financiers ou techniques). La Ville appuiera dans ce cadre la politique de prospection dynamique menée par le BRA, saluée par nos partenaires économiques.

La Maison de l'Emploi, interface entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi, y contribuera, en poursuivant les initiatives qu'elle a initié en 2007 : par exemple forums de recrutement, lancement de groupements d'employeurs, et en 2008, mise en place d'une antenne aux Aubiers regroupant l'ensemble des structures intervenant en faveur des demandeurs d'emploi (ANPE, ASSEDIC, PLIE et Mission locale)

Pour mener à bien ces missions, la ville s'appuie sur un réseau de partenaires (CSDL, ADIE, Gironde Initiative, Aquitaine Entreprendre, organismes consulaires...).

La ville poursuivra aussi son accompagnement des entreprises dans la recherche de locaux commerciaux, artisanaux, industriels ou de services. Pour cela, elle s'appuiera sur la coopération étroite mise en place avec les professionnels de l'immobilier d'entreprises (promoteurs, commercialisateurs).

Pour appréhender les attentes et projets des entrepreneurs, la ville sera à l'écoute du Conseil des Entrepreneurs, instance informelle qu'elle a créée en 2007. Il réunit autour du maire 22 chefs d'entreprises qui donnent leur analyse sur les forces et faiblesses de Bordeaux, sur les projets en cours et à venir et sur leur vision de l'avenir pour leur activité à Bordeaux.

- ***Soutenir les initiatives collectives***

La ville renouvellera en 2008 les rencontres régulières avec les associations de chefs d'entreprise et son soutien à leurs projets, qu'il s'agisse d'associations thématiques (Jeune Chambre Economique, CJD...) ou territoriales (Association de chefs d'entreprises de Bordeaux Nord, du Lac, de la rive droite...).

- ***Promouvoir Bordeaux et son dynamisme économique***

La ville en 2008, comme en 2007, participera aux salons internationaux que sont le MIPIM, le MAPIC et le SIMI en partenariat avec la CUB, la CCI, le BRA, l'agence d'urbanisme, l'OIE et les professionnels de l'immobilier d'entreprise.

Enfin, l'attractivité de Bordeaux et sa renommée lui permettent d'attirer en 2008 les plus grands salons professionnels et grand public : congrès annuel du CJD (1000 personnes), congrès international de chirurgie laparoscopique (600 personnes), Europharmat, congrès de formation pharmaceuticomédicale (1400 personnes).

3. Le tourisme

Le classement UNESCO de Bordeaux est un accélérateur de développement touristique. La ville va poursuivre en 2008 ses efforts pour capitaliser sur cette dynamique.

Elle pourra s'appuyer sur son travail d'amélioration des lieux d'accueil engagé dans la perspective de la coupe du monde de rugby : parc de stationnement pour les cars de tourisme, billetterie pour le tourisme fluvial.

De même, Bordeaux pourra s'appuyer sur une politique ambitieuse en termes d'accessibilité, puisqu'elle a été, en 2007, la première ville en France à être labellisée Tourisme et Handicap pour ses itinéraires de découverte.

Au travers de son nouveau label Famille Plus, la ville a identifié 65 prestataires et acteurs économiques engagés dans cette démarche d'accueil des familles.

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Capitale régionale, Bordeaux a vocation à mettre en oeuvre des politiques contribuant à son rayonnement en Europe et dans le monde.

La ville dispose d'atouts intrinsèques majeurs en raison de son histoire, sa renommée mondiale en matière viticole et son patrimoine architectural reconnu par l'UNESCO en juin 2007. Au plan géographique, son positionnement doit favoriser le développement de nouveaux partenariats (vers le sud de l'Europe, l'Atlantique...) et l'accueil d'acteurs économiques ou de touristes.

Ces atouts doivent à l'évidence être mis en avant. Toutefois, une stratégie de rayonnement ne peut seulement s'appuyer sur la valorisation de l'existant. Notre ambition de rayonnement doit ainsi intégrer un nouvel environnement économique, marqué par la tertiarisation ou l'enjeu de la connaissance. La politique internationale de la Ville peut ainsi être le vecteur d'échanges dans les domaines universitaires, culturels, de la recherche...

Au final, cette ambition dépasse les progrès réalisés et les efforts consentis ; elle doit être, par la qualité des partenariats et des échanges, un enrichissement pour l'ensemble des politiques de la Ville, notamment les politiques de développement culturel, social, urbain et économique.

Les politiques de relations internationales, de développement culturel et de valorisation patrimoniale contribueront pleinement à cette ambition de rayonnement et d'ouverture en 2008.

1. La politique de relations internationales

La Ville dispose d'atouts importants en matière de rayonnement et peut s'appuyer sur la qualité de ses partenariats.

En 2008, l'objectif est de continuer à promouvoir l'image internationale de la ville et à aider les Bordelais à coopérer à l'international.

Certains grands évènements orienteront l'action internationale de la ville :

- le 30^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux - Porto ;
- la participation de la ville au 800^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Munich ;
- le 20^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux - Casablanca ;
- le 400^{ème} anniversaire de la ville de Québec, en juillet 2008. Ce dernier évènement constitue une priorité, justifiant une contribution active de la ville de Bordeaux.

2. La politique de développement culturel pour contribuer au rayonnement international de la ville

UNE AMBITION DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL...

Bordeaux s'appuie sur son identité historique et géographique pour se tourner vers le monde.

Elle s'appuie en cela sur son partenariat avec Cultures France (ex AFAA) qui lui permet d'aider les acteurs culturels bordelais à s'exporter.

Dans la même dynamique, la ville animera la saison culturelle européenne, temps fort de cette saison initiée par "Cultures France" à la faveur de la présidence française de l'Union européenne.

En 2008, le CAPC poursuivra son objectif pluriannuel de coproduction d'expositions avec d'autres institutions artistiques françaises et européennes afin de conforter le rayonnement de ses initiatives.

Et, afin de renforcer sa communication en matière de création et d'art contemporains, il accompagnera l'école des beaux arts pour lancer un Web Magazine.

L'école des beaux arts, en collaboration avec Cultures France, y contribuera par un projet d'atelier à Buenos Aires, la réalisation d'une étude sur les relations transfrontalières France - Espagne ou l'élargissement des échanges ERASMUS à deux écoles anglaises.

Le Conservatoire poursuivra sa politique d'échanges pédagogiques internationaux avec les conservatoires de Saragosse et de Québec.

Bordeaux entend porter un regard sur les grands enjeux de la société contemporaine. Cette préoccupation inspire l'action culturelle pour l'année 2008.

Ainsi, la rénovation des salles du XVIII^{ème} du Musée d'Aquitaine donnera au public des outils de compréhension du monde contemporain et permettra une coopération à l'international avec les structures et les chercheurs travaillant sur les liens entre héritage et modernité.

Cette ambition de rayonnement s'appuiera aussi sur l'apport des nouvelles technologies. Ainsi, la bibliothèque Mériadeck entreprendra-t-elle la numérisation d'œuvres majeures pour la communauté scientifique internationale.

En matière de diffusion artistique, Bordeaux entend confirmer sa place de capitale internationale du Quatuor à cordes avec "Quatuors à Bordeaux". La création de ces rencontres européennes s'inscrit dans le prolongement du Concours International de quatuor à cordes dont la prochaine session est prévue en mai 2008.

Enfin, deux évènements, Mira et les Grandes Traversées, ouvriront largement la scène bordelaise à la coopération et aux échanges internationaux.

... qui s'affiche dans la candidature Bordeaux 2013

La Ville a décidé de présenter sa candidature au titre de capitale européenne de la culture 2013, appuyée en cela par une formidable mobilisation des acteurs culturels de Bordeaux, et, au-delà de Bordeaux, de l'ensemble de la Région.

La Communauté urbaine de Bordeaux, le Département de la Gironde et la Région Aquitaine s'associent à cette candidature, ainsi, au-delà de nos frontières, que les villes de Bilbao et de San Sebastian.

Une première présélection parmi les villes candidates sera opérée au début de l'année 2008.

Le goût de la liberté, un sens particulier de l'urbanité et une réelle capacité à accueillir l'étranger ont marqué l'histoire bordelaise. C'est en s'appuyant sur ces valeurs qui traversent son histoire et en font une ville ouverte sur l'Europe et le monde que Bordeaux pose les bases de sa candidature.

En affirmant sa vocation de métropole européenne, elle met en avant l'innovation, le goût du risque et la diversité culturelle qui tissent ses valeurs de tolérance, de convivialité et d'humanisme, en relation avec la proximité ibérique et l'ouverture vers l'atlantique.

Un comité de parrainage, composé de personnalités d'envergure européenne, désireuses de soutenir la candidature bordelaise a été constitué. Ce comité est présidé par Madame Vike Freiberga, Présidente de la République de Lettonie de 1999 à 2007, grande personnalité européenne, femme de culture et amie de Bordeaux.

Parallèlement, un Comité de soutien largement ouvert à des personnalités bordelaises et aquitaines du monde associatif, universitaire, sportif, gastronomique, politique, culturel, économique, scientifique, médiatique, a été mis en place.

C'est pour affirmer cette volonté de fédérer le plus grand nombre que cette candidature a été intitulée « Bordeaux ville ouverte ». Mais aussi afin de démontrer qu'ouverte sur son histoire, ouverte sur sa mémoire, ouverte sur le monde, Bordeaux est aujourd'hui prête à inventer son futur.

...et qui s'appuie sur des équipements structurants et la richesse de sa vie culturelle

Les investissements

Pour affirmer une ambition internationale, la ville s'appuie sur la richesse de ses établissements, richesse accrue par de nombreux travaux et de nouvelles réalisations.

Tout d'abord, 2008 devra être l'année de la décision de réalisation de l'équipement structurant de type Zénith qui manque à l'agglomération, et qui devra être réalisé à ce niveau.

Le programme d'investissement 2008 poursuit par ailleurs les efforts engagés les années précédentes afin de doter la Ville des équipements lui permettant de rentrer dans le cercle des grandes capitales culturelles à l'échelon international.

Les travaux de construction de l'auditorium reprendront début 2008, après une pause pour des fouilles archéologiques qui se sont déroulées sur le site. Cet équipement structurant constitue un atout majeur de la candidature de Bordeaux pour 2013.

Les travaux des salles de danse au sein du conservatoire continueront sur l'exercice 2008 pour s'achever fin 2009. Enfin, l'ambitieuse requalification de la Bibliothèque Municipale se poursuit.

Monument de l'histoire bordelaise, le muséum amorcera sa rénovation et sa modernisation, ce qui nécessitera le déménagement des collections et la fin des expositions temporaires à partir de mi 2008. Cette requalification permettra d'accueillir un projet muséographique s'appuyant sur le patrimoine naturel, ambitieux et contemporain. Le muséum pourra ainsi faciliter la sensibilisation du citoyen aux enjeux de l'environnement.

Le musée d'Aquitaine entamera l'aménagement de salles dédiées au XVIII^{ème} siècle, abordant le sujet de la traite négrière à Bordeaux.

La Ville de Bordeaux doit acquérir enfin l'immeuble du chai aux farines pour y accueillir les archives municipales dans un cadre patrimonial prestigieux. Les études en cours intégreront les exigences de haute qualité environnementale qui en feront un projet pilote dans ce domaine.

En complément de ces investissements, la politique culturelle poursuivra son effort d'informatisation, notamment pour accéder aisément aux réseaux internationaux d'échange de données, tout en assurant la sauvegarde, la fonctionnalité et la conformité des siennes.

Le soutien aux acteurs culturels, source de diversité

La Ville confirmera son soutien à la création et à la diffusion, notamment par l'aide aux lieux existants. Elle poursuivra aussi sa réflexion sur les nouveaux enjeux culturels des arts de la scène et de la rue et la place des arts visuels du cinéma et ses écoles de formation.

En matière de spectacle vivant, Bordeaux tâchera, en concertation avec tous les partenaires publics, et dans le cadre d'une étude sur les théâtres bordelais, de redéfinir ensemble des conventions d'objectifs pour chacun (Opéra, Tnba, Tnt, Glob, Théâtre du Pont Tourant...).

La politique culturelle accompagnera les arts visuels en facilitant la création et la diffusion d'œuvres ainsi que la structuration de collectifs d'artistes (Zebra 3, POLA, Espace 29). La collaboration initiée avec le FRAC Aquitaine en la matière sera consolidée.

L'année 2008 sera aussi marquée par la valorisation et la rénovation de deux nouvelles résidences ouvertes à des artistes de toutes disciplines. Ce concept rencontre un réel succès puisque 46 associations et 200 artistes y ont déjà été accueillis en 2007.

Un effort particulier sera réalisé pour accueillir les tournages audiovisuels : autant pour le cinéma, les séries télévisées, les documentaires ou les films d'art. Le nombre de ces tournages va croissant : + 18 % en 2007, soit 59 tournages réalisés à ce jour. Cet accueil participe grandement de notre rayonnement.

Par ailleurs, la ville soutiendra les événements qui rythment sa vie culturelle et rencontrent un franc succès auprès du public comme les Escales littéraires Bordeaux Aquitaine, Novart, 30'-30'', le Printemps des ciné-concerts, les festivals Mira ou des Grandes Traversées.

L'année 2008 sera l'année de la montée en puissance de CHAHUTS, anciennement Festival du conte de Saint Michel, proposé par l'association des Arts de la Parole Interculturelle.

Enfin, une enveloppe dédiée à l'aide à la création permettra une réactivité accrue sur l'émergence et l'innovation artistiques.

3. La politique de valorisation patrimoniale

➤ Le patrimoine culturel

En 2006, Bordeaux a obtenu le label « Ville d'Art et d'histoire ». En 2007, son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En 2008, la ville accentuera sa politique ambitieuse de valorisation du patrimoine dans la dynamique du développement culturel.

Sauvegarde et embellissement du patrimoine

La Ville poursuivra son effort en matière de mise en valeur et de conservation du patrimoine historique. En cours d'élaboration avec l'Etat (DRAC Aquitaine), le programme Monuments Historiques 2008 fixera le cadre d'intervention sur les bâtiments inscrits ou classés et, parmi eux, les églises Sainte Eulalie et Saint Michel.

Des opérations d'importance pour le patrimoine de la ville seront poursuivies, et notamment la rénovation intérieure de la Bourse du Travail (4^{ème} étage) et le début de ravalement de ses façades

Les travaux de restauration du grand foyer du grand Théâtre (salle des concerts), la restauration des façades du Palais Rohan et le ravalement du Musée des Beaux Arts se poursuivront cette année.

Des interventions sécuritaires sur les édifices culturels sont aussi programmées (clocher Saint Augustin, clocher Sainte Marie ...).

VALORISATION ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Afin d'accroître son rayonnement, la ville va renforcer les dispositifs existants et mettre en œuvre de nouvelles actions tant à destination des Bordelais que des touristes. C'est la finalité du futur lieu « repère » dénommé « Bordeaux Patrimoines ».

Elle mettra en œuvre, également, des mesures permettant l'accès de tous au patrimoine de la ville (signalétique compréhensible, accessibilité handicapés, visite en langage des signes, traductions en plusieurs langues étrangères).

La sensibilisation du public à la richesse du patrimoine bordelais requiert une politique événementielle et une communication adaptées. La ville développera donc des actions en lien avec les nombreux acteurs patrimoniaux afin de faire connaître aussi leurs métiers.

La Ville jouera enfin un rôle actif dans des réseaux internationaux, en confortant son action dans l'association des villes Pays d'Art et d'Histoire et en adhérant à l'organisation des Villes du Patrimoine mondial. Cette adhésion permettra l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de gestion économique et culturelle de patrimoine et d'espaces historiques.

➤ ***Le patrimoine urbain***

La poursuite du ravalement

La ville de Bordeaux a instauré le ravalement obligatoire en 1996, sous la forme de campagnes successives, en accompagnement d'opérations de réhabilitations des espaces et équipements publics.

Le ravalement constitue une opération de mise en valeur du patrimoine architectural de la ville et, à ce titre, des travaux complémentaires peuvent être exigés par le Service départemental d'architecture et la Direction régionale des affaires culturelles, pour restituer certains ouvrages ou parties de façades déstructurés au fil du temps.

La 1^{ère} campagne de ravalement a débuté en 1997 pour un achèvement au 31 décembre 2000, en préalable au réaménagement des quais. Elle portait sur 244 façades, du quai Sainte Croix au Quai des Chartrons.

Initiée en août 2001 et achevée au 30 septembre 2005, la 2^{ème} campagne comprenait 260 immeubles également situés dans des secteurs concernés par des interventions sur le domaine public, tels que le ravalement du Grand Théâtre, la requalification du cours du Chapeau Rouge, la restauration des grilles du Jardin Public..

La 3^{ème} campagne de ravalement a été lancée en mars 2005. Elle comprend 570 immeubles, sur le parcours ou à proximité immédiate du tramway, à l'intérieur d'un périmètre allant du cours Clemenceau au cours Alsace Lorraine.

A terme, le ravalement obligatoire couvrira l'ensemble du territoire de la ville de Bordeaux.

➤ ***Les mises en lumière***

La politique de rayonnement patrimonial intègre un important volet de mises en lumière.

Par conséquent, le suivi de l'aménagement des espaces publics en 2008 sera doublé de nouvelles réalisations, notamment la fontaine de la place Laffargue, la statue de la place Sainte Colombe ou encore la façade du Musée des Arts Décoratifs.

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

1. Le pilotage stratégique de la collectivité

L'objectif affiché vise à alimenter et améliorer la prise de décision politique, assurer le pilotage, la communication et l'évaluation des politiques publiques.

Les instruments développés en 2008 en contrôle de gestion et évaluation y apporteront une contribution essentielle. La ville entend en effet engager une démarche qui la dotera bientôt des outils nécessaires à l'analyse financière et au suivi comptable de ses satellites.

En interne, la démarche engagée de gestion locale par objectif repose sur la production et la valorisation d'indicateurs de performance. De même, en fin d'année 2008, la ville disposera d'un outil de suivi des coûts par direction ou service. L'objectif d'efficience ainsi défini rejoint l'exemplarité environnementale puisqu'il s'agira notamment de sensibiliser et de responsabiliser les services à leur consommation énergétique.

Enfin, la démarche d'adaptation des services à cette culture de l'évaluation nécessite la mise en place de nouveaux outils décisionnels (tableaux de bord, rapports d'évaluation...), dans le but de renforcer la qualité de la gestion et de systématiser la démarche d'évaluation.

En accompagnement du pilotage, la ville poursuivra sa politique de développement de l'administration électronique. Elle entend en faire un levier de modernisation et un outil de proximité visant à faciliter la vie quotidienne des Bordelais et la relation avec ses partenaires.

De nouveaux services seront offerts aux usagers : paiement en ligne pour les activités de la petite enfance, guichet famille, plate-forme de paiement de prestations, mise en ligne du patrimoine culturel de la ville, développement de la carte ville...

Les outils d'information et de participation des Bordelais s'appuieront quant à eux sur la diversité des technologies : forums de quartier, envoi de lettres d'information, téléphonie mobile pour l'information rapide...

L'outil informatique sera donc bien un levier pour améliorer le pilotage de la collectivité et la rapprocher des bordelais.

2. La performance de la collectivité

Certains services ont pour mission essentielle d'améliorer la performance globale et individuelle de la collectivité. En 2008, plusieurs objectifs y concourent.

➤ *La gestion et le développement des ressources humaines*

L'année 2008 verra la mise en œuvre, à la ville de Bordeaux, des nouvelles dispositions statutaires issues de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007. Cette loi laisse à la collectivité une plus grande liberté pour piloter sa gestion des ressources humaines. Par ailleurs, la mise en place d'un nouvel Intranet va favoriser les échanges en matière de ressources humaines. Plus spécifiquement, l'appel d'offres pour le nouveau système d'information des ressources humaines, lancé en octobre 2007, aboutira à la sélection d'un nouvel outil en mai 2008, dont la mise en place durera un an.

Mettre en œuvre et adapter les nouveaux outils de développement des ressources humaines

Les objectifs 2008 sont assez largement le résultat de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007, qui offre de nouvelles perspectives en matière de développement des ressources humaines.

Il s'agira donc en 2008 d'élaborer une politique en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences, droits individuels à la formation.

De même, de nouvelles orientations en matière de politique salariale devront être définies (NBI, régime indemnitaire d'encadrement, de sujétions). Ces orientations s'inscrivent dans la réflexion qui devra être menée sur la lisibilité et l'attractivité de la politique salariale, y compris en matière sociale.

La liberté nouvelle laissée à la Ville pour piloter les parcours professionnels se traduira par la fixation de règles d'avancements qui lui sont propres.

Ce travail est complémentaire du recensement des postes qui a conduit à identifier six niveaux de responsabilité. Cette première classification marque l'ébauche d'une véritable gestion des postes, qui constitue un objectif pour 2008.

Développer de nouvelles pratiques de management

La démarche de formation au management s'achèvera en 2008. Elle a permis d'identifier des axes d'amélioration, traduits dès 2008 dans la gestion municipale.

En s'appuyant sur la rédaction d'un guide du manager, de nouvelles pratiques de travail collectives devront être mises en œuvre, dans le cadre de la démarche de performance initiée en 2007.

La démarche de performance mais aussi la nouvelle gestion par objectif doivent trouver une traduction à tous les niveaux de la collectivité. En matière de ressources humaines, l'évaluation individuelle des agents peut constituer un outil de motivation, d'implication des agents et de management.

En prolongement de la réforme de l'évaluation des cadres, l'année 2008 sera donc l'occasion d'une réflexion partagée sur l'évaluation de l'ensemble des agents.

Assurer la sécurité, la qualité des conditions de travail des agents et renforcer l'accès des personnes handicapées à la Ville

En matière de qualité des conditions de travail et de sécurité des agents, la mise en place des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de la sécurité au travail) sera effective en 2008.

Par ailleurs, la situation difficile de certains agents ne trouvait pas toujours de réponse satisfaisante au sein de la collectivité. Un accompagnement professionnel ou personnel (médiation, accompagnement psychologique...) sera donc mis en place.

Enfin, la ville entend augmenter son effort en matière de recrutement des personnes handicapées. Cette démarche doit être inscrite dans le cadre du plan de recrutement. La sensibilisation des directions sera indispensable, notamment à l'occasion des départs à la retraite, qui constituent une opportunité.

➤ *Le développement de la communication interne*

Dès le début de l'année 2008, les services de la ville bénéficieront d'un nouvel Intranet. Cet outil favorisera la communication, l'information (documentation juridique...) et l'animation internes, renforcera le sentiment d'appartenance des agents de la mairie et facilitera le travail en réseau, la gestion des projets transversaux et leur pilotage.

L'arrivée de l'outil coïncide avec le développement d'un service de communication interne dédié, qui s'appuiera par ailleurs sur d'autres outils (journal interne...).

➤ **La qualité de la gestion**

La gestion financière

Dans ce domaine, la ville poursuivra sa démarche qualité. Pour continuer à disposer d'un délai de paiement des entreprises inférieur à la réglementation (22 jours en moyenne), la décentralisation des enregistrements de factures verra son extension poursuivie.

De même, la mise en œuvre de la convention de services comptable et financier, validée par le conseil municipal de juillet 2007, sera un élément de progrès de la gestion municipale. Quatre axes sont retenus :

- le rapprochement des services gestionnaire et comptable,
- la modernisation des chaînes de recette et de dépense,
- la préparation à la certification des comptes,
- l'information financière et l'aide à la décision.

Enfin, la ville entend mettre en œuvre en 2008 une dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM, CA, Documents de gestion) qui, en fin d'exercice, figureront sur un seul support dématérialisé (CD) favorisant la lisibilité complète de l'exercice budgétaire.

Les achats et marchés publics

En matière de marchés publics, la Ville va expérimenter un logiciel de rédaction et de gestion des marchés publics, qu'elle décentralisera au niveau des pièces administratives dans certaines directions. Elle poursuivra sa démarche de recensement des besoins, qui s'inscrit dans une politique plus globale de performance de l'achat, concrétisée par le recrutement d'un acheteur.

Ainsi les entreprises disposeront-elles, lorsqu'elles souhaitent soumissionner aux différentes mises en concurrence de la ville, d'outils modernes de traitement des dossiers qui leur sont proposés.

La Ville développera par ailleurs une politique d'achats et de marchés prenant en compte des objectifs d'insertion sociale d'une part et de développement durable d'autre part.

➤ **Les performances du patrimoine de la ville**

Comme cela a été déjà indiqué, les projets de la ville sont nécessairement ambitieux en terme de développement durable.

Ainsi, la ville s'impose le respect de la démarche Haute Qualité Environnementale pour toutes les constructions neuves et réhabilitations lourdes. Dans le même temps, un bilan carbone sera systématiquement réalisé à compter de 2008 afin de mesurer et compenser l'impact carbone des opérations.

Le second point d'effort concerne les interventions sur le patrimoine bâti de la ville dont la consommation énergétique représente une proportion importante de CO₂, et donc un axe de progrès majeur.

Là encore, une démarche systématique de repérage des bâtiments peu performants et la programmation des interventions techniques correspondantes seront mises en œuvre en 2008.

Ces investissements permettront d'initier un cercle vertueux d'économie qui abondera chaque année le budget d'investissement. Les certificats d'économie d'énergie ainsi générés seront également réaffectés à ces actions.

Au titre de la qualité du service rendu, et afin de répondre immédiatement aux situations matérielles urgentes, les ateliers du bâtiment seront dotés d'un marché « petits travaux » qui

leur permettra d'intervenir sous quelques heures sur les bâtiments municipaux qui le nécessitent.

➤ ***La mise en adéquation de la flotte municipale à la politique environnementale***

Les agents municipaux utilisent des véhicules soit pour se déplacer (véhicules légers), soit pour exécuter leurs missions (véhicules utilitaires). Une nouvelle gestion informatique doit être mise en œuvre en 2008 permettant d'améliorer la maintenance et les performances de la flotte.

Parallèlement à cet investissement, la ville développe une politique d'achat de véhicules propres afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre de la flotte municipale. Ainsi en 2008, les objectifs fixés sont une diminution de 10% des émissions de CO2 grâce à la location de véhicules légers plus performants et au redimensionnement qualitatif de la flotte utilitaire.

Sur ce dernier point, le déploiement de véhicules utilitaires électriques est favorisé en 2008 dans le cadre de l'entretien des parcs et jardins (doublement du parc).

Enfin, l'acquisition de deux-roues se développera pour les déplacements intra-muros des agents.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPÉ

